



La communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) met en place son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un outil de planification territoriale élaboré localement dans le but de renforcer la solidarité entre communes au sein de l'intercommunalité par la mise en œuvre d'un projet de territoire commun. Il va enfin permettre à chaque commune de pouvoir s'exprimer sur son développement. Il représente également une échelle adéquate pour appréhender et mettre en cohérence les problématiques d'aménagement de l'espace qui se posent toujours à l'échelle supra-communale : satisfaction des besoins des habitants (habitat, emploi, équipements, loisirs, commerces, services, économie, tourisme, agriculture, biodiversité).

C'est le document d'aménagement du territoire qui est établi à l'échelle du territoire de la CC3M. Il permettra de déterminer les enjeux du territoire, de construire un projet de développement réglementaire, ambitieux et respectueux de l'environnement. Il permettra de formaliser cela par des règles d'utilisation du sol dans toutes nos communes.

Afin de co-construire le projet avec les habitants, ceux-ci pourront faire part de leurs attentes, remarques et observations tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi qui s'étendra de 2023 à 2026.

Des moyens d'échanges sont d'ores et déjà mis en place, notamment :

- Des registres de concertation ouverts dans chaque mairie et au siège de la CC3M ;
- Une adresse mail spécifique : plui@cc3m.fr